



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_012A

OBJET : Plan d'actions triennal 2023-2025 Économie Sociale et Solidaire

Exposé

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.

Avec 488 établissements employant 6847 salariés équivalent à 11,2 % de l'emploi salarié local et à 14,1% de l'emploi privé, ce mode d'entreprendre constitue un formidable vecteur d'innovation pour bâtir le Cotentin de demain.

A travers deux plans d'actions triennaux coconstruits avec les acteurs (2016-2018 et 2019-2021), la Communauté d'Agglomération du Cotentin a souhaité, dès sa création, soutenir les structures de l'ESS du territoire.

Un certain nombre d'événements et d'actions ont été menés au cours de ces six dernières années. Nous pouvons citer le forum et l'appel à projets ESS biannuels, le salon d'affaires des achats responsables, Espresso en Cotentin et des actions de sensibilisation des jeunes à l'ESS.

Il est à noter que l'ensemble des acteurs a salué le travail de l'Agglomération dans la dynamique territoriale de l'ESS qui est reconnue à l'échelle régionale.

Aussi, c'est pour répondre aux nouveaux enjeux qui attendent le Cotentin que l'Agglomération a souhaité poursuivre et amplifier son action en faveur du développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

Pour ce faire, 5 ateliers de travail, réunissant une quinzaine de structures du Cotentin (comité de suivi) et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), ont été organisés pour élaborer un nouveau plan d'actions 2023-2025 dont l'ambition est double :

- accroître la part de l'ESS en nombre de structures et d'emplois dans l'économie locale ;
- appuyer la transition énergétique, sociale, sociétale et environnementale du Cotentin.

Ce plan d'action s'articulera autour de trois axes stratégiques :

- Favoriser l'entrepreneuriat dans l'ESS et renforcer l'accompagnement des acteurs ;
- Promouvoir l'ESS et ses valeurs ;
- Organiser et structurer l'animation territoriale.

Délibération n° DEL2023_012A

Le budget prévisionnel global des actions est estimé à environ 85 000 €. Celui-ci fera l'objet d'inscriptions annuelles, sur les 3 ans du plan, en fonction des actions qui seront envisagées. La mise en œuvre et le pilotage de ce dernier concernera particulièrement la direction du développement économique, emploi, et de l'enseignement supérieur, recherche et innovation mais eu égard à ce mode d'entreprendre présent dans tous les secteurs d'activités, l'ensemble des directions pourra y être associé tout particulièrement la direction de la commande publique, la direction de la communication, la direction du développement durable et la direction transversalité et coordination des politiques territoriales.

A noter enfin que ce plan d'action est inscrit à la feuille de route stratégique de l'Agglomération.

Sa mise en œuvre sera progressive sur une durée de 3 ans, entre 2023 et 2025, et s'inscrira en lien avec la Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire portée par la Région Normandie.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1511-3,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 167 - Contre : 0 - Abstentions : 9- Monsieur Sylvain VIVIER ne prend pas part au vote) pour :

- **Adopter** le plan d'action ESS 2023-2025 joint en annexe.
- **Dire** que les crédits seront inscrits chaque année au budget principal, compte 6188, LdC n°77592.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :

Plan d actions ESS 2023 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

16 MARS 2023

Date d'envoi de la convocation : le 03/03/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 156

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Madame Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 16 mars, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GUILBERT Joël, HAMON Myriam, HARDY René, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, CAILLOT Annick suppléante de JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe (Jusqu'à 19h35), LAMOTTE Jean-François, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, POISSON Annie suppléante de LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUÉY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc,

Délibération n° DEL2023_012A

PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, BONNEL Jean-Marie suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SALLEY Philippe suppléant de SOINARD Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à SIMONIN Philippe, ANTOINE Joanna à LECHEVALIER Isabelle, BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRIENS Eric à LEROSSIGNOL Françoise, CROIZER Alain à COQUELIN Jacques, GASNIER Philippe à DUBOST Nathalie, GRUNEWALD Martine à CATHERINE Arnaud, HAMEL Estelle à LAINÉ Sylvie, HEBERT Karine à SAGET Eddy, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy, LAMORT Philippe à ASSELINE Yves (A partir de 19h35) LE POITTEVIN Lydie à FAGNEN Sébastien, LEFAIX-VERON Odile à HEBERT Dominique, LEJEUNE Pierre-François à MARTIN Patrice, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEONARD Christine à LE GUILLOU Alexandrina, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MARGUERITTE Camille à LEQUILBEC Frédéric, MARTIN-MORVAN Véronique à MADELEINE Anne, PLAINEAU Nadège à LEJAMTEL Ralph, VARENNE Valérie à PERRIER Didier,

Absents/Excusés :

AMIOT Florence, ASSELINE Etienne, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BROQUET Patrick, DUVAL Karine, FALAIZE Marie-Hélène, GUILLEMETTE Nathalie, HAYÉ Laurent, HUREL Karine, JEANNE Dominique, KRIMI Sonia, LANGLOIS Hubert, LEFER Denis, PIC Anna,

Plan d'actions ESS 2023-2025

Axes stratégiques	N°	Objectifs opérationnels	CODE	Actions
1. FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ESS ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS	1.	Donner l'envie d'entreprendre dans l'ESS	1.1.1	Organiser des « cafés projets ESS»
			1.1.2	Renforcer la médiatisation sur l'entrepreneuriat (portraits d'entrepreneurs engagés, teasers, ...)
			1.1.3	Faire valoir l'entrepreneuriat ESS dans les salons/forums création d'entreprises
	1.2	Faciliter l'accueil, l'orientation des porteurs de projets et l'émergence de nouveaux projets	1.2.1	Sensibiliser aux spécificités de l'ESS les prescripteurs et acteurs de la création d'entreprises
			1.2.2	Mobiliser l'intelligence collective pour répondre aux besoins du territoire (hackaton,...)
			1.2.3	Soutenir les projets innovants par la création d'un écosystème dédié
	1.3	Encourager et développer l'entrepreneuriat collectif	1.3.1	Organiser des temps d'information pour promouvoir l'entrepreneuriat collectif
			1.3.2	Accompagner la reprise / transmission d'entreprises en sociétés coopératives
	1.4	Favoriser le développement d'activités	1.4.1	Renforcer la mise en visibilité des outils de financement
			1.4.2	Coorganiser des appels à projets (sous réserve de l'accord de la Région)
			1.4.3	Accompagner l'accès au foncier et à l'immobilier
			1.4.4	Permettre l'accès aux dispositifs d'aides portés par l'agglomération aux structures employeuses relevant de l'ESS
			1.4.5	Identifier de nouvelles filières de coopération entre acteurs économiques (ESS et hors ESS) en particulier autour de la maritimité, de l'alimentation durable, de l'économie circulaire et de la transition écologique
			1.4.6	Encourager la mise en place de dynamique de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)
1.4.7			Organiser et soutenir des événements favorisant l'interconnaissance (Café des ASSOS,...)	

		1.4.8	Sensibiliser et accompagner les acteurs dans les nouveaux modèles économiques
		1.4.9	Encourager la mutualisation de moyens et de compétences
1.5	Accompagner les acteurs de l'ESS dans la RSE/RSO	1.5.1	Sensibiliser les structures de l'ESS aux enjeux du Développement Durable
		1.5.2	Favoriser la formation et le partage de bonnes pratiques
1.6	Développer une commande publique et privée responsable	1.6.1	Mettre en place un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables
		1.6.2	Renforcer l'accessibilité à la commande publique des structures de l'ESS
		1.6.3	Accompagner les acheteurs dans la mise en œuvre des achats responsables
		1.6.4	Organiser des temps de rencontres entre acheteurs publics, privés et structures de l'ESS
		1.6.5	Poursuivre le déploiement des clauses d'insertion et des marchés réservés pour favoriser les parcours d'inclusion
1.7	Soutenir la création d'emplois et la professionnalisation des acteurs	1.7.1	Accompagner la professionnalisation des acteurs (salariés et administrateurs)
		1.7.2	Mettre en place une GPECT sur les emplois dans l'ESS

2. PROMOUVOIR L'ESS ET SES VALEURS	2.1	Promouvoir l'ESS auprès des jeunes	2.1.1	Elaborer une communication adaptée
			2.1.2	Développer l'accueil des scolaires, étudiants et services civiques au sein des organisations de l'ESS
			2.1.3	Promouvoir les dispositifs et actions de sensibilisation des jeunes (Mon ESS à l'école, Serious game, rallye des métiers ESS...)
			2.1.4	Promouvoir les métiers et formations de l'ESS au sein des salons étudiants et du Forum des Métiers et de l'Orientation
	2.2	Faire connaître l'ESS auprès du grand public	2.2.1	Soutenir les événements de promotion de l'ESS portés par les acteurs
			2.2.2	Encourager la participation des acteurs de l'ESS aux événements thématiques et participer à leur visibilité (semaine du développement durable, semaine contre le gaspillage, journée autour de la mobilité,)
	2.3	Acculturer les acteurs publics à l'ESS	2.3.1	Mettre en place des temps d'information auprès des élus (commissions de territoire, commissions prospectives,...)
			2.3.2	Promouvoir l'ESS à travers des visites apprenantes, des eductours
			2.3.3	Organiser des rencontres thématiques régulières entre l'agglomération, les collectivités du Territoire et les acteurs de l'ESS
	2.4	Valoriser les entreprises de l'ESS	2.4.1	Impulser la création d'un club des dirigeants ESS issu du comité de suivi
2.4.2			Accroître le nombre d'articles dédiés aux acteurs de l'ESS (réseaux sociaux, site Internet, ...)	

3. ORGANISER ET STRUCTURER L'ANIMATION TERRITORIALE	3.1	Promouvoir les acteurs de l'ESS comme apporteurs de solution auprès des communes	3.1.1	Faciliter l'émergence de projets d'ESS dans les territoires ruraux en s'appuyant sur le dispositif Petites Villes de demain
			3.1.2	Promouvoir l'ESS dans les quartiers prioritaires de la ville
	3.2	Mener une réflexion sur la création d'un espace d'activité dédié à l'ESS	3.2.1	Lancer une étude sur la création d'un espace d'activité dédié
	3.3	Faire Rayonner l'ESS sur le Cotentin	3.3.1	Valoriser la politique de soutien à l'ESS du Cotentin dans les instances régionales, nationales et européennes
	3.4	Coconstruire avec le comité de suivi ESS élargi	3.4.1	Elargir le comité de suivi à d'autres acteurs de l'ESS pour une meilleure représentativité géographique, des familles et des secteurs d'activité
			3.4.2	Mettre en place des ateliers d'échanges avec le comité de suivi et des entreprises engagées du Cotentin
	3.5	Organiser des évènements fédérateurs	3.5.1	Organiser un Forum de l'ESS bi annuel
	3.6	Définir et partager des indicateurs de la politique publique ESS	3.6.1	Se doter d'outils et de d'indicateurs de performance